

LES PARLEMENTS DANS L'UNION EUROPÉENNE APRÈS LE TRAITÉ DE LISBONNE

La participation des parlements allemands,
britanniques, espagnols, français et italiens

Les parlements nationaux ont longtemps été considérés comme étant les « grands perdants » de l'intégration européenne qui a principalement été le fait des gouvernements des États membres. Toutefois, le Traité de Lisbonne, entré en vigueur en 2009, a, pour la première fois, reconnu leur importance en leur attribuant directement certaines prérogatives parmi lesquelles la possibilité de contrôler le respect du principe de subsidiarité.

Ce changement de paradigme, intervenu au niveau européen, a requis certaines transformations, au sein des États, afin que les parlements puissent faire usage de leurs nouveaux droits. Cet ouvrage étudie ainsi comment les parlements – nationaux et régionaux – allemands, britanniques, espagnols, français et italiens se sont adaptés à ce nouveau contexte. On se demande également si ces modifications ont permis que les parlements cessent, enfin, d'être en marge des affaires européennes tant dans leur propres États que dans le cadre de l'Union.

Cette étude est originale en ce sens, comparant cinq États membres ; elle dresse un véritable bilan de la pratique postérieure au Traité de Lisbonne, cinq ans après son entrée en vigueur.

Diane FROMAGE est chercheuse post-doctorale Max Weber en droit, à l'Institut universitaire européen de Florence (Italie). Elle a effectué un doctorat en co-tutelle entre l'université Pompeu-Fabra de Barcelone (Espagne) et l'université de Pavie (Italie). Elle a, par ailleurs, été assistante de recherche à l'Institut Max Planck de droit public comparé et de droit international de Heidelberg (Allemagne) ; elle a enseigné à l'université Pompeu-Fabra de Barcelone, et au Birkbeck College de Londres (Royaume-Uni).

En couverture : Fiesole, Italie (photographie de l'auteur).

ISBN : 978-2-343-06479-6

47 €



LOGIQUES
JURIDIQUES

L'Harmattan

LES PARLEMENTS DANS L'UNION EUROPÉENNE
APRÈS LE TRAITÉ DE LISBONNE

La participation des parlements allemands,
britanniques, espagnols, français et italiens

Diane FROMAGE

Diane FROMAGE

LES PARLEMENTS DANS L'UNION EUROPÉENNE APRÈS LE TRAITÉ DE LISBONNE

La participation des parlements allemands,
britanniques, espagnols, français et italiens



Préface de Jacques Ziller